

Quels dispositifs à destination des clubs en temps de crise liée au Covid-19?

Webinaire Fédération Française de Gymnastique

Veuillez patienter quelques instants

18 Novembre 2020

kpmg.fr





Le mot du Président fédéral James Blateau







Une collaboration depuis 2013









Etat des lieux



Quels outils pour gérer la crise financière ?



Synthèse des dispositifs mis en place



Echanges







Etat des lieux







Présentation et contexte économique



Impact de la crise du COVID 19 **sur l'économie française**



Les impacts du Covid 19 en chiffres :

- Le recul du PIB devrait être de l'ordre de -9 % en 2020 ;
- Le rebond de l'activité en 2021 (+7,4 %), ne permet pas une récupération complète de l'économie, ni en niveau, ni en tendance ;
- Le PIB demeurera fin 2021 à plus ou moins 1,7% du niveau atteint fin 2019 ;
- 700 000 destructions d'emplois d'ici la fin de l'année, et une stabilisation en 2021 ;
- D'après les estimations de l'étude XERFI, 13,6 millions de salariés ont bénéficié du régime de chômage partiel

La difficulté de rebond du PIB est en partie due aux :



- Pertes non-récupérables de production ;
- Baisses de l'emploi et des revenus des ménages ;
- Freins sanitaires sur la consommation des ménages.

Sources : Xerfi « les fiches pays conjoncturelles, France, tendances et prévisions Macroéconomiques ».





Présentation et contexte économique



Impact de la crise du COVID 19 **pour les associations sportives**

IMPACT SUR LES LICENCES





78% des clubs confirment avoir enregistré une perte économique



Baisse des recettes de l'ordre de 376 millions d'euros (dont 260 liés aux cotisations)



En mai, 70 % des structures fermées administrativement avaient un budget inférieur à 50 000 euros



73 % des structures sportives ont eu recours à l'activité partielle

Sources : étude réalisée par le CNOSF, recherche et solidarité, #COVID 19 : quels impacts sur votre association





Présentation et contexte économique



COVID 19 : un impact en trois temps



Gestion de crise

- Gestion de l'arrêt de l'activité
- Situation financière immédiate de la structure
- Prévisionnel de trésorerie
- Relations avec vos membres

Gestion de la saison

- Adapter son organisation
- Faire les démarches appropriées
- Reprise de l'activité.
- Relations avec vos membres

Pérénisation de la structure

- Modèle économique
- Relations avec les parties prenantes
- Relations avec vos membres





Quels outils pour gérer la crise financière ?



entourer pour ne 0 as faire tace eu

Identifier les impacts financiers



Difficultés de trésorerie à venir Identifier Prévisionnel de trésorerie Capacité de la structure à y faire face Analyser Les « puits de perte » et les leviers Dispositifs d'aides Préparer Evaluer différents scénarios Scénario à mettre en Choisir place Actions à mener Parler de Partager son plan d'action

chacune es nication etapes മ 9

Construire un prévisionnel de trésorerie



Identification des charges

Identification des produits

Retraitement des charges non décaissées et des produits non encaissés Intégration du solde de trésorerie, des investissements, des remboursements d'emprunts, etc...

Tenir compte de la temporalité





Construire un prévisionnel de trésorerie





Dans le cadre de l'opération QualiClub, retrouvez ci-dessous les documents utiles pour vous aider dans la structuration de votre club.

VITALITÉ ASSOCIATIVE





Identifier les leviers



- Revue des fonds propres
- Identification de la trésorerie disponible
- Dispositifs d'aides (collectivités publiques, départements, régions)
- Partenaires et membres



- Mise en place de budgets prévisionnels
- Contrôle des engagements de dépenses
- Outils de suivi, etc
- Saisons 2020-2021 et 2021-2022
- Dispositifs d'aide (activité partielle, exonération de cotisations)
- Revue des contrats
- Analyse des autres postes de charges

- Dispositifs d'aides
- Renégociation des emprunts
- Délais de règlement
- Encaissements à recevoir et charges à décaisser



Ne pas rester seul - un écosystème à vos cotés



Le bureau

Les administrateurs

Les membres

Les parents de sportifs

Vos comités

La Fédération et son réseau de 1 400 clubs



Vos financeurs (collectivités publiques, municipalités)

L'administration fiscale, l'URSSAF, etc

Les banques

Votre expert-comptable

Un mandataire ad-hoc





Synthèse des dispositifs mis en place





Place des clubs dans les différents dispositifs





Les associations sportives trouvent bien leur place dans les différents dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement







Place des clubs dans les différents dispositifs



Secteurs sinistrés (S1)

[...]

Gestion d'installations sportives (93.11)

Activités de clubs de sports (93.12)

Activité des centres de culture physique (93.13)

Autres activités liées au sport (93.19)

Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes (93.21)

Autres activités récréatives et de loisirs (93.29)

[...]

Les associations sportives sont bien intégrées dans les secteurs sinistrées

Activité économique

Vous êtes éligibles si vous répondez à au moins un des critères suivants :

- Vous employez du personnel salarié;
- Vous êtes soumis à des obligations fiscales ;
- Vous bénéficiez de transferts financiers publics (concours publics ou subventions publiques)

Les associations sportives exercent une activité économique







Place des clubs dans les différents dispositifs



Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires



Total des ressources de l'association

- dons des personnes morales de droit privé
- subventions d'exploitation
- subventions d'équipement
- subventions d'équilibre)

La notion de chiffre d'affaires est adaptée aux associations





Dispositifs généraux





Enjeux



Points clefs des réponses apportées

Gestion des ressources humaines

Préserver la trésorerie

l'Activité partiellel'Exonération des cotisations sociales

ILe fonds de solidaritéILes prêts garantis par l'EtatISubvention prévention COVID



D'autres dispositifs













FONDS D'AIDE ASSOCIATIF EXCEPTIONNEL

Département de la Gironde Crise sanitaire « Covid 19 »



COVID-19 : BÉNÉFICIER DU FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR LES ASSOCIATIONS NANTAISES (DONT SPORTS)

Face à la crise sanitaire, la Ville de Nantes se mobilise en créant un fonds de soutien exceptionnel pour les associations nantaises. Ce fonds de soutien est une réponse opérationnelle aux difficultés que traversent les associations

Le Conseil Municipal propose 500 000 € d'aides aux entreprises, 300 000 € aux associations



De multiples dispositifs déployés par de nombreux acteurs



Rester en veille et se renseigner sur les dispositifs existants



Ne pas hésiter à faire différentes demandes



https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/Developpement/Vie associative/guidedispositifs financiers 2020.pdf



Annonces du gouvernement





Aide à la prise de licences à travers la mise en place d'un « Pass'Sport » (100 millions d'euros »)



Alimentation du fonds d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires



Création d'un fonds de compensation pour amortir les pertes des fédérations en termes de licences



5 000 postes de services civiques fléchés vers le sport



Volonté d'un retour des mineurs dans les associations sportives en décembre



Campagne de communication nationale pour a promotion du sport



SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE DU SPORT

Quels dispositifs pour quels bénéficiaires ?



dispositifs de soutien économique inédits pour accompagner l'éconor

plus impactés. Aussi, en complém des aides de droit commun. des et un plan de relance ad hoc sont mis





https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/presentation webinaire planderelance-sport181120.pdf





Zoom sur l'activité partielle



	Activité partielle droit commun jusqu'au 31/12/2020	Activité partielle Secteurs protégés jusqu'au 31/12/2020	
Indemnités versées au salarié	Aucun changement : 70 % de sa rémunération brute (environ 84 % du salaire net) et au minimum le SMIC net.		
Prise en charge par l'État et l'Unedic de l'indemnité versée au salarié	85 % de l'indemnité versée au salarié dans la limite de 4,5 SMIC.	100 % de l'indemnité versée au salarié dans la limite de 4,5 SMIC.	
Indemnité versée à l'employeur	60 % du salaire brut	70 % du salaire brut	



Zoom sur les exonérations de charges



Annonces de Bruno Lemaire – conférence de presse du jeudi 29 octobre 2020

Entreprises concernées	Effectif	Exonérations ou mesures exceptionnelles	
Toutes les structures fermées administrativement	Moins de 50		
Tourisme Hôtellerie Restauration Sport Culture Événementiel ayant subi une baisse du chiffre d'affaires de 50%	Moins de 250	Exonération totale de cotisations sociales patronales et salariales	
Entreprises qui ont déjà reporté des cotisations sociales		Remises exceptionnelles au cas par cas pour les entreprises en grandes difficultés	

- Exonération de plein droit à réaliser directement sur la DSN
- Se rapprocher de vos gestionnaires de paies afin de vérifier si ces exonération ont bien été appliquées





l Zoom sur le fonds de solidarité



Dispositif reconduit pour les mois d'octobre et novembre

- ✓ Dispositif ouvert aux associations de **moins de 50 salariés**, sans condition de CA ou de bénéfice
- ✓ Elles ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil au public ou ont subi une baisse de CA d'au moins 50%
- ✓ Montant de l'aide égal à la perte de CA limité à différents plafonds
- ✓ **Début d'activité** : avant le 30/09/2020

Quel délai?

√ L'aide est à solliciter dans les 2 mois suivant la période concernée





Zoom sur le fonds de solidarité



Secteurs d'activité	Perte de chiffre d'affaires au titre du mois considéré	Octobre		Novembre
		Zone de couvre feu	Hors zone de couvre feu	Novembre
Entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil au public		333€ par jour d'interdiction		10 000 €
Entreprises des secteurs particulièrement	+ de 50%	10 000 €		10 000 €
touchés S1 * Ex : Hôtellerie, Restauration, Cafés, Tourisme,	Plus de 70%		10 000€ dans la limite de 60% du CA mensuel	
Evènementiel, Sport, Culture	entre 50% et 70%		1 500 €	

- ➤ Chiffre d'affaires = total des produits d'exploitation subventions dons
- > Calculer le chiffre d'affaires : tenir compte du prorata temporis sur le calcul des produits licences
- ➤ Prise en charge de la baisse du chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 € sur le mois de novembre





I Zoom sur le Prêt garanti par l'Etat



Le dispositif

Un prêt garanti par l'état pouvant représenter 25 % du chiffre d'affaires

Les bénéficiaires

Les associations sportives peuvent bénéficier de ce dispositif

L'interlocuteur privilégié

La Banque



Zoom sur la subvention prévention COVID



Dispositif de l'assurance maladie

- ✓ Investissements dans les équipements de protection ou de distanciation sociale
- ✓ Aide proposée jusqu'à l'épuisement du budget alloué par l'Assurance Maladie
- ✓ Montant correspondant à 50 % de l'investissement hors taxes conditionné à un montant minimum d'investissement de 1 000 € HT et plafonné à 5 000 €.
- ✓ Demande à réaliser sur le site net-entreprises en passant par le compte accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP) de votre structure.







Echanges



Le mot du Trésorier fédéral Pascal Jourdan





Animateurs

David Vallée
Directeur Executif FFGYM
david.vallee@ffgym.fr

Thomas Descamps Manager KPMG ESS tdescamps@kpmg.fr

kpmg.fr





Cette proposition a été réalisée par KPMG S.A. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise au respect des négociations, des accords et contrats signés. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.